

# Le budget 2019 de la Métropole de Lyon

Dossier de presse  
25 janvier 2019

## Sommaire

- ▶ Introduction : le contexte réglementaire
- ▶ Les recettes de fonctionnement
- ▶ Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement
- ▶ La dette
- ▶ L'investissement

### ► Introduction : le contexte réglementaire

Le contrat entre l'État et la Métropole a été signé le 29 juin dernier. **Il limite l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement à 1,19% maximum**, sur la base des dépenses de fonctionnement constatées au titre de l'année 2017 ( 1 983 951 308 €).

Ce montant ne recouvre pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement de la Métropole, certaines étant exclues de la contractualisation (reversement aux communes, dotation de compensation métropolitaine...).

Par ailleurs, la prise en compte de l'évolution des principales allocations de solidarité - Allocation personnalisée d'autonomie (APA), revenu de solidarité active (RSA), prestation de compensation du handicap (PCH) – sera limitée à 2% par an dans le cadre de cette contractualisation.

Sur cette base, la trajectoire 2018-2020 des dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole de Lyon sur la période 2018-2020 devrait être la suivante :

**2018** : 2 007 560 329 €

**2019** : 2 031 450 296 €

**2020** : 2 055 624 555 €

Ce « partenariat » avec l'État sur la maîtrise de la dépense publique se traduit sous 3 aspects pour les collectivités :

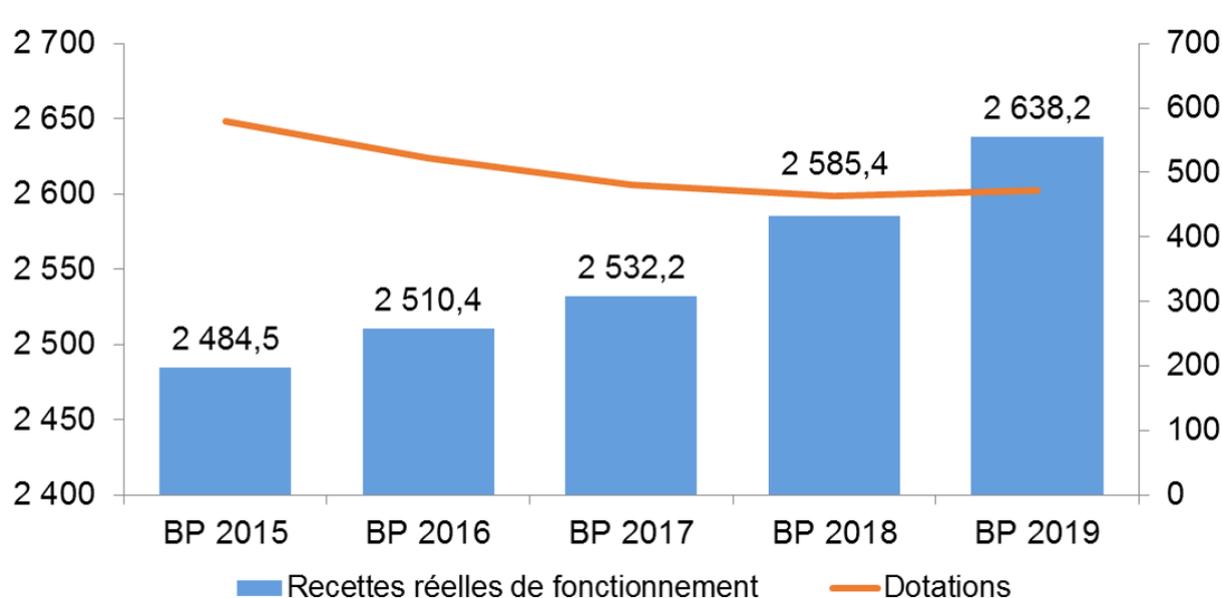
1. **Une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement** avec une évolution de + 1,2% par an (modulable selon le type de collectivité, et donc 1,19% pour la Métropole)
2. **Une limitation de la durée de désendettement** des collectivités (ratio d'endettement maximal fixé à 10 ans pour la Métropole de Lyon), il est d'environ 5 ans à ce jour.
3. **Une diminution du recours à l'emprunt** de 13 Mds € pour l'ensemble des collectivités sur 5 ans (les collectivités peuvent toujours financer leurs investissements par l'emprunt mais, de plus en plus, par des ressources propres).

Dans l'hypothèse où les collectivités ne respecteraient pas les engagements pris au travers des conventions signées, une pénalité sera appliquée. Elle correspondrait à 75% de ce dépassement – montant plafonné à 2% des recettes de fonctionnement - soit 50 M€ pour la Métropole. En revanche, quand les objectifs sont atteints, des « bonus » sous forme de subventions en investissement pourraient être accordés par l'État.

**David Kimelfeld, Président de la Métropole de Lyon** : « *le projet de budget 2019 que nous présentons reflète la bonne santé financière de la Métropole et une capacité d'investissement en progression. A plus d'un an du terme du mandat, 75% des projets inscrits à la PPI sont réalisés ou en voie de l'être. Cela constitue un effort important de la Métropole en faveur de ses communes : 3,5 milliards d'euros pour 1 175 projets répartis de façon équilibrée sur tout le territoire. Au travers de ce budget, mon objectif est de poursuivre la construction d'une métropole compétitive mais aussi attentive à l'ensemble de ses communes partout sur le territoire.* »

### ► Les recettes de fonctionnement

Entre l'année 2018 et 2019, les recettes de fonctionnement augmentent de 53 M € en progression de 2% par rapport à l'an passé pour atteindre 2 638 millions d'euros. Ce mouvement de hausse est continu depuis le début du mandat. Il est essentiellement lié à l'augmentation des recettes fiscales qui illustre le dynamisme et l'attractivité de la métropole lyonnaise.



A noter qu'après plusieurs années de baisse, entre 2015 et 2017, le niveau de dotations de l'État reste globalement stable depuis 2018 (voir courbe couleur orange sur le graphique).

### Les recettes fiscales

Le premier poste de recettes de fonctionnement est celui des recettes fiscales.

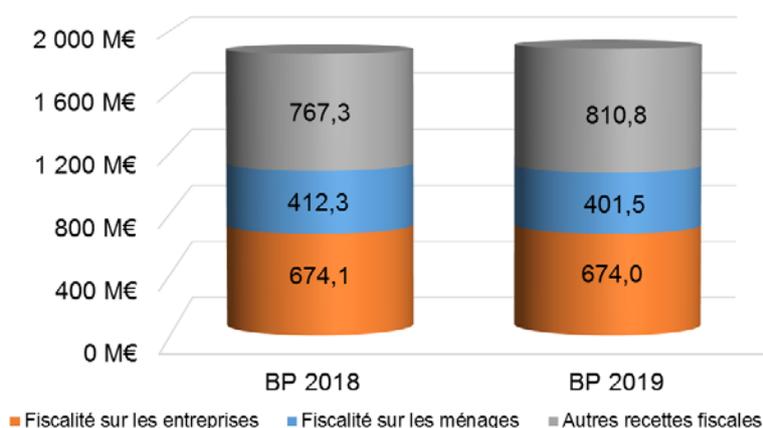
Le budget 2019 les estime à 1 886 M €, en légère hausse par rapport à 2018 (+ 32,6 M €).

Ces recettes représentent 71% du total des recettes de fonctionnement (72% en 2018).

**La fiscalité sur les entreprises** - par l'intermédiaire de la cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée - représente 36% de ces recettes pour un montant estimé à 674 M €.

**La fiscalité des ménages** représente 21% du total avec un montant estimé en 2019 à 401 M €.

**Le produit de TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est estimé à 112 M€ (133 M€ au BP 2018). Conformément aux engagements, cette prévision prend en compte dès l'étape du BP, les conclusions du rapport de la mission d'information et d'évaluation : elle anticipe une baisse du produit liée à celle des taux dont les modalités resteront à préciser à l'occasion de leur vote prévu en mars 2019. Cette baisse se répercute à la fois sur le produit de la fiscalité sur les ménages et sur la fiscalité des entreprises. Dans le second cas, le dynamisme des bases occulte la baisse du produit.



Les autres recettes fiscales sont notamment composées des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), du Fonds national de garantie des ressources (FNGIR) et de la taxe d'aménagement : l'ensemble de ces taxes représentent 43 % du total des 1 886 M€ de recettes. Dans le budget 2019, elles sont estimées à 810,8 M € en hausse de 5% par rapport à 2018.

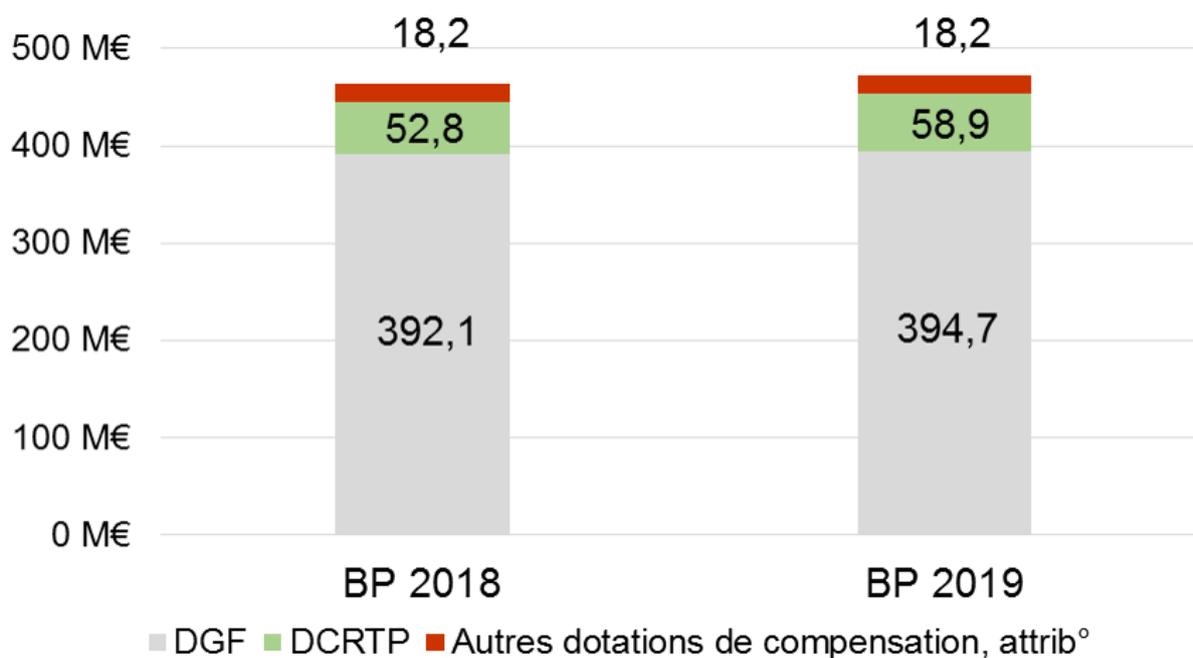
Le produit des DTMO passe de 293 M € à 330 M €, la taxe de séjour passe de 6,5 M € à 8,8 M €, ces deux augmentations traduisent bien l'attractivité et le dynamisme de la Métropole.

### Les dotations de l'État

Ces dotations représentent le deuxième poste de recettes de la collectivité. Estimées à 471,8 M €, elles représentent 18% de l'ensemble des recettes.

Leur principale composante est la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est attendue à un montant légèrement supérieur à celui de l'an dernier à 395 M € (392 M € en 2018).

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) progresse de 6 M € à 59 M €.



Les autres recettes de gestion d'un montant total de 280 M € (269 M € en 2018) :

13 M € au titre du financement du Revenu de solidarité active (RSA)

34 M € au titre du financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

38 M € au titre de diverses redevances pour concessions (BPNL, ...)

Loyers

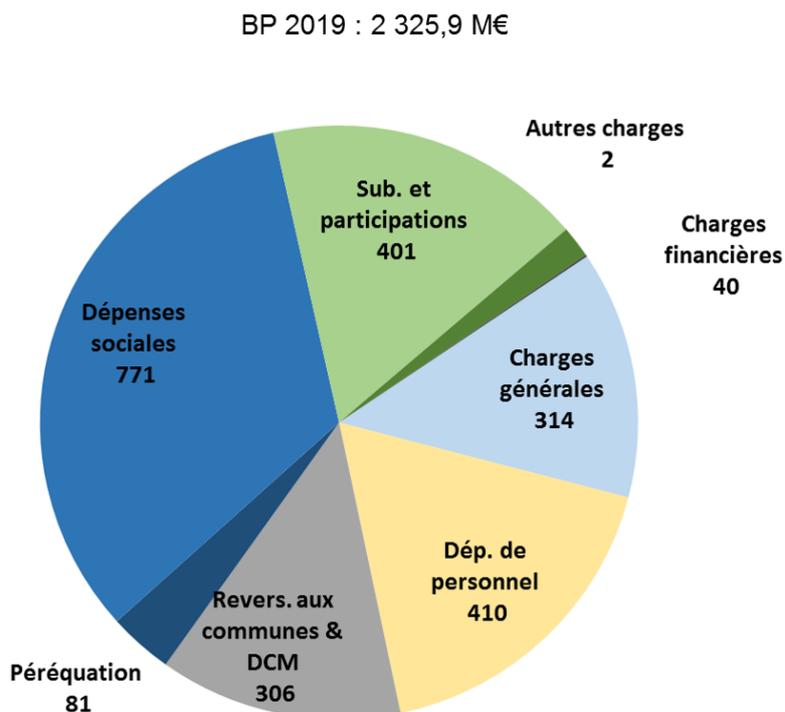
Produits des services et participations diverses

**► Les dépenses de fonctionnement et l'autofinancement**

Les dépenses de fonctionnement du budget 2019 apparaissent en baisse de 25,5 M € par rapport à 2018 (2 325,9 M € contre 2 351,4 M €).

Cette diminution de 1,1% s'explique par le basculement des subventions d'équilibre des Zones d'aménagement concertées (ZAC) en section d'investissement alors qu'elles apparaissaient en section de fonctionnement dans le budget précédent.

Dès lors, l'autofinancement de la collectivité passe de 234 M € en 2018 à 312,4 M € en 2019, soit une hausse de 33,5%.



Les dépenses sociales constituent le premier poste de dépenses de la Métropole de Lyon pour un montant total de 771 M € en hausse de près de 3% par rapport à 2018.

Le deuxième poste est celui des subventions et participations pour un montant de 401 M €. Cela comporte par exemple les dotations au SYTRAL ou au SDMIS mais aussi aux collèges.

Le troisième poste de dépenses concerne les personnels de la collectivité pour 410 M € (408 M € en 2018). Il s'agit d'une évolution de 0% de budget à budget hors mesures nationales ou mesures réglementaires s'imposant à la collectivité et besoins nouveaux financés par de nouvelles recettes.

### ► La dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'endettement total de la Métropole de Lyon est de 1 961 M € à comparer à 2 188 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La majorité de cette dette est constituée d'emprunts à taux fixe, 37,2% à taux variable. Pour le budget principal, la proportion est de 50,5% d'emprunts à taux fixe et 49,5% d'emprunts à taux variable.

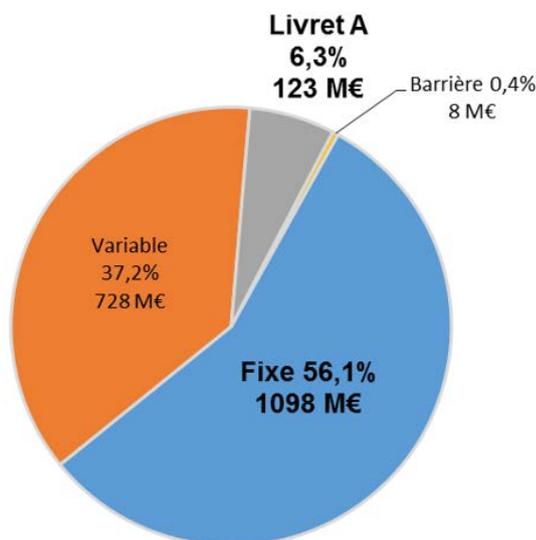
100% des emprunts de la Métropole de Lyon sont classés en niveau A1, A2 ou B1, c'est-à-dire **qu'ils ne présentent aucun risque.**

#### Les caractéristiques de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux moyen de la dette est estimé à 1,66% pour tous les budgets et à 1,48% pour le budget principal. (Une évolution d'un point du taux moyen d'intérêts de la dette correspond à **20 M€**).

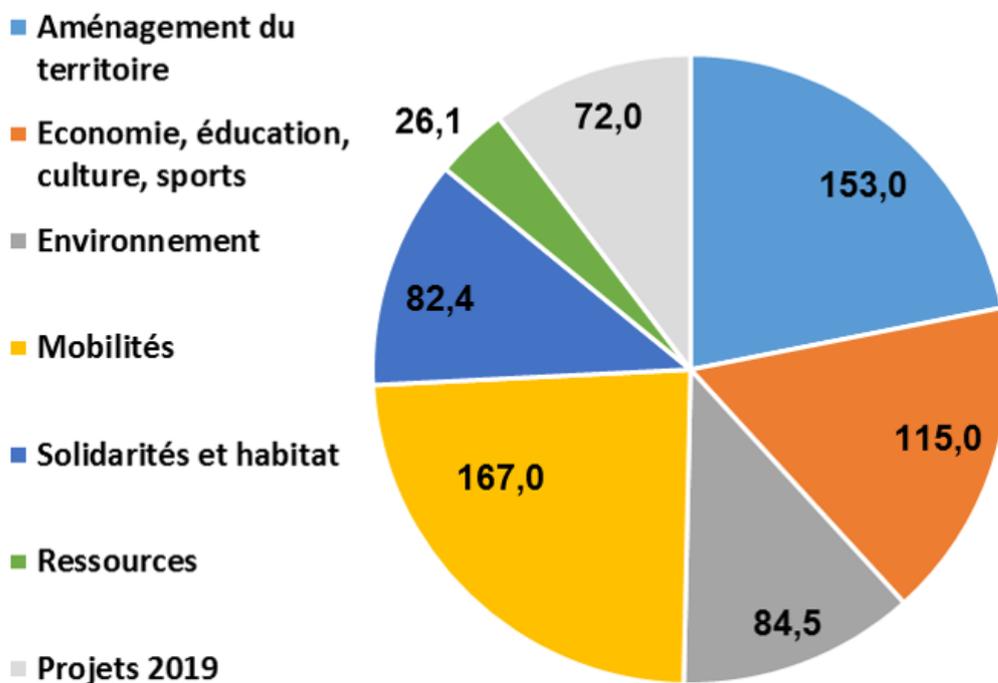
La Métropole de Lyon conclut habituellement des emprunts globalisés pour le financement de ses investissements. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la durée résiduelle moyenne de ces emprunts est estimée à 10 ans et 10 mois contre 12 ans et 1 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**La diversité des prêteurs garantit une indépendance très forte en matière de financement.**



► L'investissement

CP 2019 par macro -politique : 700 M€



Pour l'année 2019, le montant des investissements de la Métropole de Lyon est estimé à 700 M€ en dépenses et 105 M€ en recettes.

La mobilité représente le premier poste en investissement avec 24% des crédits.

L'aménagement est le deuxième poste et représente 22% des crédits.

L'économie, l'éducation, la culture et le sport représentent 16% des crédits d'investissement.

### Mobilité

#### **197 M€ en fonctionnement :**

Participation au Sytral : 131,5 M€

Entretien des voies métropolitaines : 32,8 M€

Entretien des ouvrages d'art et tunnels : 16,5 M€

Soutien aux mobilités actives : 2,5 M€

#### **159 M€ en investissement :**

Grosses réparations et aménagements de voirie et sur ouvrages d'art : 59 M€

Requalification de l'A6/A7 : 17,4 M€

Restructuration du Centre d'échanges de Lyon-Perrache : 6,7 M€

Travaux de mise en sécurité du Boulevard périphérique nord (BPNL) : 6,5 M€



Requalification A6/A7.



Restructuration du Centre d'échanges Lyon-Perrache.

### Aménagement du territoire

#### **123 M€ en fonctionnement :**

Dotation de fonctionnement versée au Département du Rhône : 72,3 M€

Nettoiemment : 32,6 M€

Cohésion territoriale : 5 M€

#### **150 M€ en investissement :**

Développement urbain : 94 M€ (4,8 M€ le Puisoz à Vénissieux, 2,6 M€ Grand Clément à Villeurbanne)

Cohésion territoriale : 35 M€ (5,9 M€ pour la ZAC Terrailon à Bron, 0,3 M€ pour le quartier du Bottet à Rillieux-la-Pape, 17 M€ pour des acquisitions foncières pour le compte des communes du territoire).

Espaces publics : 16 M€ (1,5 M€ pour le parc Blandan – sécurisation du fort et aménagement du carrefour Lamothe - , 0,5 M€ pour la place Thévenot à Sathonay.



ZAC Bron-Terrailon.



Aménagement du Puisoz à Vénissieux.

## Économie, éducation, culture et sport

### **373 M€ en fonctionnement :**

22,5 M€ pour la dotation des collèges  
6,8 M€ pour le soutien aux événements culturels

### **115 M€ en investissement :**

23,9 M€ pour le développement économique



**7,2 M€ pour le nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). C'est l'ancien site de l'Établissement français du sang Gerland (Lyon 7<sup>e</sup>) qui a été retenu pour la construction du CIRC et dont la Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage. Le futur bâtiment comprendra notamment une biobanque indépendante (collection d'échantillons et de données biologiques pour la recherche scientifique. Son ouverture est prévu en 2021.**

7,4 M€ pour les pépinières d'entreprises à Givors, La Duchère et dans le val de Saône  
20,7 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche  
5 M€ pour Lyon Cité Campus  
3 M€ pour le Centre international de recherche en infectiologie (CIRI)  
56 M€ pour l'Éducation dont 34,4 M€ pour la construction, la rénovation des collèges et leurs dotations en équipements numériques  
3,1 M€ pour le rayonnement de la Métropole et son attractivité  
2,5 M€ pour la cité internationale de la gastronomie



### Insertion

Le budget estimé pour couvrir les besoins de financement de l'allocation de Revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 242,5 M€ en 2019 à comparer à 238,2 M€ en 2018 (+ 1,9%). Cette prévision se fonde sur les tendances constatées au cours des dix premiers mois de l'année 2018. La légère augmentation du nombre d'allocataires est concomitante à l'arrêt des contrats aidés. Le cofinancement de l'État pour le RSA reste stable (13 M€) et s'effectue par l'intermédiaire du Fonds de mobilisation départementale d'insertion et le fonds d'aide aux politiques d'insertion.

La Métropole de Lyon financera des actions innovantes d'insertion en direction des allocataires en souffrance psychique pour un montant de 16,7 M€.

### Solidarités et Habitat

#### **560 M€ en fonctionnement :**

109,1 M€ pour financer l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) que perçoivent 27 500 personnes.

52,3 M€ pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet d'aider les 7 650 habitants de la métropole qui la perçoivent. Le chiffre, en hausse de 2,4 M€ par rapport à 2018, tient compte de la revalorisation des tarifs de référence des prestataires décidée par l'exécutif métropolitain et par une augmentation de 3% des bénéficiaires.

9 M€ pour l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) dont bénéficient 1 312 personnes  
198,6 M€ de frais de séjour pour les personnes âgées (PA) et les personnes handicapées (PH). Toute personne âgée ou adulte en situation de handicap souhaitant être hébergée dans un établissement médico-social peut effectuer une demande d'aide sociale à l'hébergement.

#### **83 M€ en investissement :**

Ces sommes sont majoritairement affectées à la politique publique en faveur de l'habitat. Permettre l'accès au logement pour tous est un enjeu majeur. La Métropole soutient la construction sur son territoire et poursuit les efforts en matière de rénovation et d'aide aux primo-accédants. La politique de l'habitat est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) qui a été intégrée à la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'habitat (PLU-H) qui sera voté en mai prochain. Elle permet de développer des réponses adaptées aux demandes et aux moyens des habitants de la Métropole en proposant une offre aussi bien dans le logement social, le parc locatif privé ou en matière d'accession à la propriété.

### Enfance

#### **185,7 M€ en fonctionnement :**

128,9 M€ pour les frais de séjour au titre de l'aide sociale à l'enfance (116,5 M€ en 2018). Cette augmentation résulte en particulier du nombre croissant de Mineurs non accompagnés (MNA) dont la Métropole assure la prise en charge. Un budget de 50 M€ est inscrit au budget 2019 dont 17 M€ pour la mise à l'abri et l'évaluation (sur la base de 1 700 bénéficiaires) et 33 M€ pour la prise en charge à l'issue de la période d'évaluation.

En dehors des Mineurs non accompagnés, 8 890 mineurs ont été prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance au cours de l'année 2018.

#### **1,3 M€ en investissement :**

Cet investissement concerne les travaux de restructuration de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) pour lequel 3 unités de vie supplémentaires vont être aménagées.



L'institut départemental de l'enfance et de la famille à Bron

## Habitat-Logement

### **16,3 M€ en fonctionnement :**

11 M€ en faveur du soutien au logement social  
2 M€ pour la lutte contre l'habitat indigne

### **80 M€ en investissement :**

37,8 M€ pour les aides à la pierre  
6,5 M€ en faveur de la réhabilitation énergétique des logements sociaux  
2,9 M€ pour la réhabilitation des logements vétustes dans les quartiers de Moncey-Voltaire et Guillotière.



Réhabilitation de logements vétustes dans le quartier Moncey-Voltaire.



6,5 M€ pour la rénovation énergétique des logements sociaux.

### Environnement

#### **237 M€ en fonctionnement :**

115,3 M€ pour le financement du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS)

82,7 M€ pour la collecte, le tri et le traitement des déchets.

17,5 M€ pour la gestion des eaux pluviales

6,5 M€ pour le financement du PPRT

1,6 M€ pour la Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI)



**82,7 M€ pour la collecte, le tri et le traitement des déchets.**

#### **40,4 M€ en investissement :**

15 M€ pour le cycle de l'eau dont 2,7 M€ pour le bassin de rétention de Meyzieu et 1,9 M€ pour les travaux sur le réseau des eaux pluviales

12 M€ pour le cycle des déchets dont 3 M€ pour les travaux à l'usine d'incinération Lyon-Sud et 1,7 M€ pour les travaux de réhabilitation et d'extension des déchèteries de Rillieux-la-Pape et Vénissieux.

11 M€ pour la qualité de vie, la santé, l'environnement et les risques dont 6,5 M€ pour le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

2,4 M€ pour les espaces naturels, agricoles et fluviaux

### Ressources et projets futurs

#### **837 M€ en fonctionnement :**

410,2 M€ pour les dépenses de personnel (9 400 agents).  
233,4 M€ dans le cadre du budget consacré au reversement aux communes  
63 M€ au titre de la contribution aux fonds de péréquation nationaux  
40 M€ pour les frais financiers

#### **301,5 M€ en investissement :**

209 M€ au titre de la gestion financière qui comprend le remboursement du capital des emprunts (133 M€) ou la gestion active de la dette pour 50 M€ en dépenses et en recettes  
68,5 M€ pour les projets futurs  
24 M€ pour le fonctionnement de la collectivité avec, par exemple, 9,8 M€ pour l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques et de télécommunications ou 0,9 M€ pour la réhabilitation du bâtiment de la Maison de la Métropole (MDM) d'Écully.



L'Hôtel de la Métropole.

## Conclusion

**Richard Brumm, Vice-président aux finances** : « *les chiffres du budget montrent clairement que nos grands équilibres sont plus que préservés. La compétitivité et l'attractivité de notre territoire produisent un dynamisme naturel de recettes supérieure à nos dépenses ce qui nous permet d'augmenter sensiblement notre capacité d'autofinancement qui n'a jamais été aussi élevé depuis la création de la Métropole de Lyon. Dans le même temps, notre endettement diminue ce qui nous permet de disposer de marges de manœuvre budgétaires significatives favorisant ainsi notre capacité d'investissement. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif qui nous permet d'afficher un très ambitieux programme d'investissement au service de l'ensemble des territoires de la métropole et de ses habitants.* »